

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023  
LL/NC**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023  
Reçu en préfecture le 29/06/2023  
Publié le  
ID : 055-215501222-20230629-23\_087-DE

**Objet :** Tarifs 2024 Occupation du domaine public

**N° :** DCM2023/087

**PUBLIÉE LE :** 04/07/23

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 26 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 19 juin 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Florent CARÉ, Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT  
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN  
Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE  
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs :

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART  
Claude LAURENT qui donne pouvoir à Florent CARÉ  
Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY  
Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT  
Jean-Benoît JANNOT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE  
Olivier LEMOINE qui donne pouvoir à Gérald CAHU

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Annette DABIT

**Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absent : 1 – Pouvoirs : 11 - Votants : 28**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Locales ;*

*Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoyant l'instauration d'une redevance obligatoire pour toute occupation du domaine public ;*

*Vu la délibération du lundi 12 septembre 2022 N° DCM2022/115BIS révisant les tarifs d'occupation du domaine public ;*

*Considérant qu'il y a d'adapter le tarif d'occupation du domaine public au prorata de la durée d'utilisation dans le cadre d'une ouverture d'un nouvel établissement ;*

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 0 % à 4,5 % (tarif arrondi à 0,05€)

**1) Droit de place des animations foraines lors des foires de printemps et d'automne pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024 (arrondi)
Coût du m <sup>2</sup>	1,35€	1,41€	1,40€
Minimum de perception par métier	24€	25,08€	25,10€
Distributeur ou jeu dont la surface au sol n'excède pas 1 m <sup>2</sup>	10,85€	11,33€	11,35€
Coût du m <sup>2</sup> au delà des 50 premiers m <sup>2</sup>	0,70€	0,73€	0,75€

**2) Droit de place de la fête patronale pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Proposition nouveaux tarifs	Tarifs 2024 (arrondi)
Coût du m <sup>2</sup>	2,55€	1,27 €	1,30 €
Minimum de perception par métier	47,60€	23,80 €	23,80 €
Distributeur ou jeu dont la surface au sol n'excède pas	25,40€	12,70 €	12,70 €

1 m <sup>2</sup>			
Coût du m <sup>2</sup> au delà des 50 premiers m <sup>2</sup>	1,35€		
Forfait/forain Ramassage des déchets ménagers	13,20€	13,72€	13,75

**3) Droit de place du marché hebdomadaire pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Augmentation 0 %	Tarifs 2024
Coût du mètre linéaire	1 €		1 €
Minimum de perception par encaissement	5 €		5 €
Branchement électrique	1,40 €		1,40 €
<b>Décembre – Janvier - Février</b> coût en MI – demi tarif	0,50 €		0,50 €
Minimum de perception par encaissement – demi tarif	2,5€		2,5€
Branchement électrique – demi tarif	0,70 €		0,70 €

**4) Droit de place du marché du mercredi pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarif 2023	Augmentation 0 %	Tarifs 2024
Coût du mètre linéaire	0,80 €		0,80 €
Minimum de perception par encaissement	4 €		4 €
Branchement électrique	1,45 €		1,45 €

**5) Droit de place des cirques, théâtres, expositions de véhicules, emplacement de vente pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
<b>Cirques et théâtre</b>			
Petits établissements	43,85 €	45,82€	45,80€
Établissements moyens	80,10 €	83,70€	83,70€
<b>Exposition de véhicules</b> (Montant par véhicule et par demi-journée)	9,10 €	9,50€	9,50€
<b>Vente occasionnelle</b>	21,15 €	22,10€	22,10€
<b>Emplacement de vente</b> (food truck) – (tarif pour ½ journée occupée par semaine) – redevance annuelle payable par semestre	304,70 €	318,41€	318,40€

**6) Droit de place emplacement vente occasionnelle de fleurs et outils et matériels de bricolage et jardinage pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
<b>Vente occasionnelle de fleurs</b> (redevance par jour pour un droit de place)	52,00 €	54,34€	54,35 €
<b>Vente occasionnelle d'outils et matériels de bricolage et jardinage</b> (redevance pour une demi journée)	52,00 €	54,34€	54,35€

**7) Redevance pour occupation du domaine communal en vertu d'une autorisation spéciale pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Identité des redevables	Date de délibération	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
Maintien d'un trottoir sur emplacement frappé d'alignement rue de Breuil	Mme OLERON Marine, 91 ter Bld Pontoise 95530 La Frette Sur Seine	30/01/1957	24,55€	25,65 €	25,65 €

**8) Redevance pour l'autorisation de stationnement des taxis pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Tarifs 2023

Publié le

Augmentation

Tarifs 2024

ID : 055-215501222-20230629-23\_087-DE

Droit de stationnement par an et par véhicule (sur autorisation)	161,10€	168,35€	168,35 €
--	---------	---------	----------

**9) Droit de place branchement électrique forain place Charles De Gaulle pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
Branchement électrique forain place Charles De Gaulle pour un week-end d'utilisation	152,40 €	159,25€	159,25 €

**10) Redevance d'occupation du domaine public pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2022	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2023
Occupation des trottoirs au m <sup>2</sup> (terrasses, éventaires)	9,15€	9,56€	9,55 €
Minimum de perception par encaissement (équivalent à 2m <sup>2</sup> )	18,30 €	19,12	19,10 €

**11) Redevance pour les terrasses de bars et restaurants pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
a) Tarifs extensions des terrasses de café au m <sup>2</sup> (emprise sur la chaussée)	20,85 €	21,78€	21,80 €
b) Terrasses fermées type Point Central	64,70 €	67,61€	67,60 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** l'augmentation des tarifs de 0 % à 4,5 % (tarif arrondi à 0,05€) conformément au tableau présenté ci-dessus ainsi que les dates de mise en oeuvre.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** l'augmentation des tarifs de 0 % à 4,5 % (tarif arrondi à 0,05€) conformément au tableau présenté ci-dessus ainsi que les dates de mise en oeuvre.

Le Maire  
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**